

Procès-verbal de la 1629^e séance régulière de la commission des études
tenue le mercredi 22 octobre 2025 à 9 h
en présence, à la salle 1682 du pavillon Jeanne-Lapointe, et par visioconférence.

Personnes présentes :

Mme Josée Bastien, présidente
M. Kevin Bouchard, FD
Mme Cathia Bergeron, vice-rectrice VREAE
Mme Sophie D'Amours, rectrice
M. Michel De Waele, représentant de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes
M. Marc-André Fortin, FSG
M. Éric Kavanagh, FAAAD
M. Lajmi Lakhal-Chaieb, FSG
Mme Véronique Lessard, CADEUL
M. Vincent Mauger, FAAAD, représentant des chargés-es de cours et d'enseignement
Mme Marise Ouellet, secrétaire permanente
Mme Isabelle Paré, FLSH
M. Edel Pérez Lopez, FSAA
Mme Annie Pilote, doyenne de la FESP
Mme Chantal Pouliot, FSÉ
M. Jeff René, AELIÉS
M. Arthur Silve, FSS
Mme Marie-Ève Schmoultz, coordonnatrice à la Commission de la recherche
Mme Marie-Ève Vachon-Savary, représentante du personnel professionnel
Mme Linda Wong, AELIÉS

Personnes absentes :

M. Vincent Perreault, CADEUL

Personnes excusées :

Mme Mélinda Paris, FMD
Mme Johanna-Pascale Roy, FLSH
Mme Kim Samson, représentante des chargés-es de cours et d'enseignement

1. Bienvenue

La séance débute à 9 h sous la présidence de Josée Bastien qui souhaite la bienvenue aux membres et souligne l'arrivée Marc-André Fortin, représentant de la Faculté des sciences et de génie, professeur au Département de génie des mines, de la métallurgie et des matériaux. Elle se joint aux membres pour lui souhaiter un fructueux mandat.

2. Adoption de l'ordre du jour de la 1629^e séance du 22 octobre 2025

L'ordre du jour proposé est soumis à l'approbation.

Il est proposé et appuyé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.	9h	Bienvenue	
2.	9h02	Ordre du jour de la 1629 ^e séance	Adoption
3.	9h05	Procès-verbal de la 1628 ^e séance du 9 octobre 2025	Adoption
4.	9h08	Affaires découlant des procès-verbaux, informations de la présidente, informations et questions des membres	Information
5.	9h15	Poursuite du mandat particulier sur l'innovation. Section sur les dispositifs actuels d'appui au développement pédagogique et à l'innovation et l'appréciation des programmes PAIP et Prix d'excellence en enseignement selon le sondage du printemps 2025	Discussion
6.	10h15	Pause	
7.	10h30	Lecture du mandat 2025-2026 et échanges initiaux sur le mandat prospectif	Discussion
8.	11h	Rencontre avec la rectrice, Sophie d'Amours, et la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, Cathia Bergeron et présentation du mandat 2025-2026 de la Commission des études	Réception
9.	12h	Levée de la séance	

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la 1628^e séance du 9 octobre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2025 est soumis pour adoption.

Les membres souhaitent que le contenu soit davantage contextualisé afin d'améliorer la pertinence du procès-verbal comme source d'information.

Des modifications seront apportées et le procès-verbal de la 1628^e séance sera soumis de nouveau aux membres lors de la séance du 13 novembre 2025.

4. Affaires découlant des procès-verbaux, informations de la présidente, informations et questions des membres

Suivis du procès-verbal et informations de la présidente

Procès-verbaux et notes de séance :

Puisque les procès-verbaux des séances de la Commission sont désormais publiés dans le site web de la CÉUL et que la Commission faisait usage, antérieurement, de ses procès-verbaux comme source de documentation pour la préparation d'avis ou lors de consultations, il a été convenu de rassembler les informations relatives aux dossiers encore en développement sous la forme de « Notes de séance ». Ces notes servent à préserver le caractère privé des échanges de la Commission durant l'élaboration d'avis ou lors de consultations dans le cadre de projets en élaboration.

Ces notes sont soumises aux membres qui peuvent demander des ajustements ou des ajouts puisqu'il s'agit du document de travail de la Commission. Il a été convenu que les notes de séances sont produites pour les travaux en cours (p. ex. : avis en préparation) et lors de consultation par des instances externes à la Commission sur des projets en élaboration (rôle-conseil de la CÉUL). Lorsque les projets soumis parviennent à leur forme définitive et qu'ils font l'objet d'une présentation à la Commission, les questions, interventions et commentaires principaux des membres seront alors consignés au procès-verbal.

Les membres conviennent que cette façon de procéder permet à la Commission de jouer son rôle-conseil, de maintenir le caractère privé des contenus en élaboration durant la production d'avis, tout en permettant de transmettre commentaires, remarques et questionnements au moment où les travaux ou les consultations sont terminés.

Quelques précisions sont apportées au contenu des notes de séances à la demande des membres. Les notes sont approuvées avec les modifications proposées.

Il est désormais convenu d'en faire un point de l'ordre du jour sous les affaires découlant des procès-verbaux aux fins de validation par les membres.

Informations et questions des membres

La Faculté de droit de l'Université Laval, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke a accueilli un colloque consacré à l'héritage de Charles De Koninck, « *penseur majeur du bien commun dont l'influence intellectuelle se répercute encore dans les débats constitutionnels contemporains* ».¹ Cet événement qui s'est déroulé du 1^{er} au 3 octobre 2025 a réuni des experts de renom provenant du Québec et de l'international, mais également des chercheurs, chercheuses, praticiens et praticiennes ainsi que des étudiants et des étudiantes provenant de milieux variés.

¹ Pour des informations additionnelles : <https://www.fd.ulaval.ca/actualites/un-colloque-international-sur-charles-de-koninck-un-succes-marque-par-le-dialogue-et-le-rayonnement>

5. Poursuite du mandat particulier sur l'innovation. Section sur les dispositifs actuels d'appui au développement pédagogique et à l'innovation et l'appréciation des programmes PAIP et Prix d'excellence en enseignement selon le sondage du printemps 2025

Les membres sont invités à reprendre l'analyse du texte proposé à partir de la section 3, à la page 11 : Dispositifs actuels et ressources : les diverses initiatives d'appui.

6. Pause

7. Lecture du mandat 2025-2026 et échanges initiaux sur le mandat prospectif

Après un survol des éléments récurrents du mandat de la Commission des études, la présidente lance la discussion sur le rôle du mandat prospectif et son orientation. La préparation d'un avis prospectif incombe aux trois commissions permanentes.

Chacune des commissions devra déposer son avis prospectif dès décembre 2026, soit six mois avant le processus d'élection au rectorat. Il s'agit de la première étape de la révision du plan stratégique institutionnel. L'objectif est de permettre aux nouvelles équipes de prendre connaissance de cette réflexion qui contribue à l'élaboration du plan stratégique.

Pour la Commission des études, il s'agit d'entreprendre une réflexion prospective en lien avec l'enseignement et la formation. Cette réflexion vise à établir un état de la situation actuelle et à envisager l'avenir de l'enseignement universitaire, en tenant compte des pressions et du contexte actuels.

Il est suggéré de procéder à une réflexion prospective sur les programmes de formation : où en seront les programmes dans 10 à 15 ans et quelles transformations peut-on anticiper ? Existe-t-il un processus interne de réflexion sur les orientations et les transformations à considérer au sein de chaque programme ? Quels seront les contenus, les méthodes d'enseignement ? Bien qu'une veille stratégique incombe aux directions de programmes, un sondage pourrait être mené afin de connaître les transformations et les orientations pressenties.

Des échanges sur les transformations observables touchant différents aspects de l'enseignement et de la formation ont lieu.

8. Rencontre avec la rectrice, Sophie D'Amours, et la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, Cathia Bergeron et présentation du mandat 2025-2026 de la Commission des études

La présidente souhaite la bienvenue à Sophie D'Amours, rectrice, ainsi qu'à Cathia Bergeron, vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes. Elle mentionne que la Commission a entamé, avant la pause, des discussions au sujet du mandat 2025-2026.

La rectrice souligne la pertinence des mandats prospectifs des Commissions qui ont permis, lors de l'élaboration de la planification stratégique en vigueur, d'identifier judicieusement certains enjeux.

Elle souligne également l'importance qui doit être accordée à la littératie sur l'intelligence artificielle. L'IA représente, avec l'ensemble du numérique, une des pressions agissant sur l'Université Laval. Trois forces en présence concernent la mission de l'Université : le numérique, le profil des étudiants et étudiantes et la diversification des parcours ainsi que l'internalisation de l'Université. Ce dernier thème donne lieu à des échanges en continu avec le Gouvernement afin que les contraintes actuelles soient atténuées, en particulier aux cycles supérieurs.

Les trois autres forces de transformation sont des enjeux de société, soit en développement, soit susceptibles de se manifester de façon imminente. Il s'agit des changements climatiques, du contexte géopolitique et des aspects socio-économiques actuels.

Dans un tel contexte de bouleversement, on souligne le lien de confiance toujours présent entre la société québécoise, les universités et les universitaires. Il convient ainsi de préserver notre rigueur et de se donner les outils qui nous permettront de livrer nos promesses.

La rectrice met l'accent sur la nécessité de développer des outils plus réactifs pour mesurer la qualité des programmes et invite la Commission à se pencher sur les marqueurs d'une plus grande qualité de l'enseignement et à rechercher des critères ou des approches permettant d'identifier certains besoins de changements à l'intérieur des cycles actuels d'évaluation.

La réflexion sur l'agilité institutionnelle englobe également les moyens à mettre en place pour répondre aux besoins en transformation chez les étudiantes et les étudiants, notamment en matière de formation tout au long de la vie. La rectrice rappelle que durant la pandémie, l'université a rejoint 250 000 personnes en formation en ligne, et qu'il y a désormais plus d'étudiantes et étudiants en formation continue qu'en formation de grade.

Une période d'échanges avec les membres s'ensuit.

L'absentéisme est en croissance et l'on se demande comment parvenir à atteindre ou à rejoindre ces personnes qui, parfois, ne se présentent qu'aux évaluations. En outre, ces personnes peuvent difficilement être en mesure d'évaluer les prestations d'enseignement. Cette situation soulève la question sur la façon dont l'Université est perçue (lieu d'apprentissage, service, etc.). La vice-rectrice aborde les modalités d'enseignement, et souligne que la comodalité, bien qu'idéale sur papier, est très difficile à gérer pour les enseignantes et enseignants. Elle rappelle également des données selon lesquelles environ 70 % des étudiantes et étudiants travaillent au moins 22 heures par semaine, ce qui influence leur disponibilité, mais aussi leur degré de priorisation de l'enseignement. Elle souligne l'importance de l'agilité institutionnelle pour maintenir la qualité et la pertinence de l'enseignement face aux besoins changeants des étudiantes et étudiants ;

On souligne que la prise en charge des programmes semble varier énormément entre les directions de programme. Les comités de programme jouent un rôle crucial dans la gestion

et la qualité des programmes, mais leur fonctionnement peut varier considérablement d'une unité à l'autre. Certains comités se concentrent principalement sur la gestion de base, avec peu de préoccupation pour la qualité, tandis que d'autres adoptent une approche plus proactive et innovante.

Les échanges donnent lieu à des suggestions pour améliorer et uniformiser le fonctionnement des comités de programme, notamment la création de comités pédagogiques informels, lesquels existent dans certaines facultés. Il s'agit de comités plus larges qui favorisent une discussion plus ouverte et moins émotive sur les sujets pédagogiques et qui donnent lieu à des améliorations significatives.

Il convient de mieux former et informer les directions de programmes, de leur proposer, par exemple, une feuille de route claire pour les directions et comités de programme afin que toutes et tous puissent accomplir leur travail de manière adéquate et uniforme à travers l'université. La vice-rectrice précise qu'un guide a été conçu et acheminé à cet effet pour répondre à ces besoins. Par ailleurs, cet outil est en alignement avec le dernier avis de la CÉUL portant sur l'approche-programme qui suggérait, notamment, que les directrices et directeurs de programmes puissent accéder à des outils pertinents et efficaces en appui à leur rôle.

On suggère d'inclure des représentants et représentantes d'autres départements au sein des comités de programme, surtout lorsque des cours optionnels sont impliqués, afin d'apporter un regard transversal qui enrichit les discussions.

Enfin, il a été noté que les audits et agréments aident à faire ressortir des éléments des comités de programme qui peuvent ensuite être discutés au niveau des unités d'enseignement et de recherche (UER), bien que les étudiantes et étudiants ne soient pas représentés.

Du côté des personnes représentant les étudiantes et étudiants au sein de la Commission, certaines préoccupations, notamment les défis de gestion et d'autonomie posés par des entités externes comme la branche jeunesse de la CAQ, qui remet en question les processus décisionnels des associations étudiantes. Cela soulève des questions sur la capacité des associations à prendre position politiquement et à exprimer leurs points de vue.

Une autre préoccupation concerne l'augmentation du plagiat parmi les étudiantes et étudiants. Les étudiantes et étudiants ont également exprimé des difficultés en lien avec les stages dans les programmes de maîtrise professionnelle, soulignant les défis pour trouver des stages de qualité et pour accéder aux moyens nécessaires pour les réaliser.

Enfin, on évoque les réflexions actuelles sur la valeur de l'enseignement supérieur, soulevant des questions quant au retour sur investissement des études universitaires, surtout dans le contexte des changements actuels du marché du travail. Les étudiantes et étudiants se demandent si l'effort et le coût de l'éducation universitaire en valent la peine, en particulier pour les étudiantes et étudiants internationaux qui font face à des frais plus élevés.

La présidente remercie la rectrice et la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes pour leur présence et pour les discussions suscitées avec les membres.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 10.



Marise Ouellet,
Secrétaire permanente de la Commission des études

Le 3 novembre 2025